

## **BUREAU DU VENDREDI 24 MAI 2019**

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 15 mai 2019, s'est réuni le 24 mai 2019, à 9h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur Pierre LE BODO, Président.

### Etaient présents :

- Yves QUESTEL - Maire de THEIX-NOYALO - *1<sup>er</sup> Vice-Président* (Présent jusqu'à 11h45)
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP - *Vice-Président*
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF - *Vice-Présidente*
- Lucien MENAHES - Maire de la TRINITE-SURZUR - *Vice-Président*
- François BELLEGO - Conseiller municipal de VANNES - *Vice-Président*
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - *Vice-Président*
- Sylvie SCULO - Adjointe au Maire de SENE - *Vice-Présidente*
- Nadine FREMONT - Adjointe au Maire de PLOEREN - *Vice-Présidente*
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN - *Vice-Président*
- Thierry EVENO - Adjoint au Maire de SAINT-AVE - *Vice-Président*
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - *Vice-Présidente*
- Jean-Christophe AUGER - Conseiller Municipal de VANNES - *Vice-Président*
- Dominique VANARD - Adjointe au Maire de SARZEAU - *Vice-Présidente*
- Odile MONNET - Conseillère municipale de VANNES - *Vice-Présidente*

- Antoine MERCIER - Maire d'ARRADON
- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Michel BAINVEL - Maire de BADEN
- Freddy JAHIER - Maire de COLPO
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Marie-Hélène STEPHANY - Maire de L'ILE D'ARZ
- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN
- Loïc LEBERT - Maire de LE HEZO
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
- Gérard GUILLERON - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- David LAPPARTIENT - Maire de SARZEAU
- Luc FOUCAULT - Maire de SENE
- Michèle NADEAU - Maire de SURZUR
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN
- David ROBO - Maire de VANNES
- Thierry LE MEE - Conseiller Municipal de PLAUDREN
- Sophie LEBRETON - Adjointe au Maire de PLOUGOUMELLEN

### Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à André BELLEGUIC
- Yves QUESTEL - Maire de THEIX-NOYALO - *1<sup>er</sup> Vice-Président* a donné pouvoir à Pierre LE BODO à partir de 11h45

### Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Philippe BLANCHE

### Ont été excusés :

- Jean-Marie FAY - Maire de BRANDIVY
- Jean LUTROT - Maire de LE BONO - *Vice-Président*

### Ont été absents :

- Dominique PLAT - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,  
Pierre LE BODO



-8-

## SEANCE DU BUREAU DU 24 MAI 2019

### **MARCHES PUBLICS**

#### **FOURNITURE ET MAINTENANCE DES PNEUMATIQUES DES VEHICULES DU SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS**

#### **MARCHE N° 2019.032**

#### **ATTRIBUTION DU MARCHE**

Une consultation des entreprises a été lancée le 4 avril dernier pour la fourniture et la maintenance des pneumatiques des véhicules du service Prévention et Gestion des Déchets, selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes d'une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible deux fois un an.

Le montant total des commandes pour la période initiale est compris entre un seuil minimum de 15 000 € HT et un seuil maximum de 50 000 € HT. Ces montants seront identiques pour les deux périodes de reconduction.

Une offre a été réceptionnée dans les délais impartis.

Au regard des critères de jugement prévus au règlement de la consultation, il convient de retenir l'offre de la société JAHIER PNEUMATIQUES SA qui présente les qualifications nécessaires et qui répond point par point au CCTP.

Il vous est proposé de :

- *d'attribuer le marché à la société JAHIER PNEUMATIQUES SA ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**